

Résidents non-habituels – régime fiscal

CE QUE C'EST LE RRNH

Le régime fiscal des résidents non habituels (*regime fiscal dos residentes não habituais*, **RRNH**) est applicable aux personnes physiques, n'ayant pas eu de résidence au Portugal sur le plan fiscal aux 5 dernières années, qui transfèrent sa résidence fiscale au Portugal.

Le **RRNH** a été créé dans le but d'attirer des personnes qualifiées et avec pouvoir d'achat vers le territoire portugais. Cette attraction implique la création d'un régime fiscal séduisant et avantageux pour les personnes qui répondent à ces conditions, qu'elles soient professionnelles ou pensionnés.

Outre les avantages du **RRNH**, le Portugal offre aussi plusieurs avantages au niveau de la taxation, notamment la non-taxation de la succession à cause de mort et les donations aux membres directs de la famille, ce qui représente un grand avantage fiscal.

Les avantages du RRNH

Revenus obtenus au Portugal

Avantage d'un **taux fixe de 20% de taxation sur les revenus du travail dépendant, ou indépendant** (Catégorie A et B, respectivement) quand ils proviennent d'activités considérées d'haute valeur, notamment des architectes, ingénieurs, artistes, auditeurs, médecins, membres d'organes d'administration et cadres supérieurs avec pouvoirs contraignants. Les revenus de propriété, intérêts, dividendes, plus-values et royalties sont imposés à un taux fixe de 28%.

Revenus obtenus hors du Portugal

Avantage d'une exemption de taxation au Portugal, autant que les revenus aient été objet de taxation à l'Etat de leur source et ne soient pas considérés obtenus en territoire Portugais, tels que **salaires, pensions, revenus des entreprises, loyers d'immeubles, intérêts, dividendes, plus-**

values et royalties. A titre d'exemple, il y a des pensions qu'en fonction des règles de la Convention relative à l'élimination des doubles impositions en vigueur entre le Portugal et l'Etat de la source des revenus peuvent bénéficier de double absence de taxation, ce qui permet d'obtenir revenus de pensions complètement hors taxes.

COMMENT OBTENIR LE RRNH

- Ne peut pas avoir été résident fiscal au Portugal aux dernières 5 années.
- En satisfaisant cette condition, il sera nécessaire remplir une des conditions suivantes:
 - ✓ Avoir séjourné 183 jours, consécutifs ou interpolés, en territoire Portugais;
 - ✓ Disposer, au 31 Décembre de cette année, d'une habitation d'une façon qui démontre l'intention de la maintenir et occuper comme résidence habituelle;
 - ✓ Être, au 31 de Décembre de cette année, membre d'équipage de navires ou aéronefs, tant que les mêmes soient au service d'entités avec résidence, siège ou direction effective en territoire Portugais;
 - ✓ Exercer des fonctions ou des commissions de caractère public à l'étranger, au service de l'Etat Portugais; ou
 - ✓ Fonder une famille, à condition que toute personne chargée de leur direction aie résidence en territoire Portugais.

PROCEDURE POUR L'OPTION LA PLUS UTILISÉE

“Disposer, au 31 Décembre de cette année, d'une habitation d'une façon qui démontre l'intention de la maintenir et occuper comme résidence habituelle ”

1. Acquisition du Numéro d'Identification Fiscale
2. Fournir les preuves d'une habitation portugaise:
 - a) Contrat de location; ou**
 - b) Acte de vente**
3. Déplacer la résidence fiscale pour le Portugal
4. Présenter une demande pour obtenir le RRNH

La décision de l'octroi de statut de résident non habituel est environs de 5 mois.

La demande du statut résident non habituel doit être exigée au plus tard jusqu'au 31 Mars de l'année suivante à lequel il a déplacé la résidence fiscale pour le Portugal. Ce Régime s'appliquera pour une période de 10 années consécutives, y compris l'année d'inscription.

A chaque année le citoyen doit répondre aux exigences mentionnés dans le domaine subjectif, sous peine de ne pas jouir le droit d'être taxé comme résident non habituel, permettant cependant reprendre l'exercice de ce droit en quelqu'une des années restantes sur une période de 10 années.

EQUIPE CRS – DESK PORTUGAL MAIS

L'équipe d'avocats de la Desk Portugal Mais est dirigée par le membre responsable pour le département de Droit Fiscal, Raquel Galinha Roque, avec une vaste expérience aux procédures du régime des Résidents non Habituels. C'est une équipe multidisciplinaire composée aussi par des avocats avec expérience au domaine du Droit Immobilier.

Contactez-nous ou envoyez un courrier électronique avec votre prétension/nécessité pour que nous puissions présenter un offre de services juridiques adapté à votre cas spécifique.

Informations supplémentaires à www.crs-advogados.com

CRS Advogados

Rua Abranches Ferrão n,º 10 15º D,1600-001 Lisboa

Telf.: (+351) 21 404 68 50 | **Fax:** (+ 351) 21 804 16 73
crs@crs-advogados.com | www.crs-advogados.com

Raquel Galinha Roque

Telf.: (+351) 912 204 225 | rroque@crs-advogados.com

Telmo Guerreiro Semião

Telf.: (+351) 919 200 873 | tsemiao@crs-advogados.com

Nuno Pereira Cruz

Telf.: (+351) 919 557 259 | ncruz@crs-advogados.com